

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 4361

présenté par
M. Raux et Mme Pochon

ARTICLE 2

I. – À l’alinéa 3, substituer aux mots :

« de l’agroalimentaire »,

les mots :

« du vivant ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 7 et 8.

III. – En conséquence, à l’alinéa 12, substituer au mot :

« agroalimentaire »,

les mots :

« du vivant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mettre en cohérence rédactionnelle les objectifs et les missions de l’enseignement et de la formation agricoles par le recours à la dénomination « métiers de l’agriculture et du vivant ».